



Association Sportive Automobile Dunoise

9, Route de Charolles
71800 LA CLAYETTE

Tel. : 04 77 23 54 42

Fax : 03 85 28 90 69

Email : asadunoise@yahoo.fr

Internet : www.asadunoise.fr

REGLEMENT PARTICULIER

31^{ème} RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS du 26 et 27 JUIN 2010

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 5 Mai 2010

Ouverture des engagements : 5 Mai 2010

Clôture des engagements : 14 Juin 2010 minuit

Parution du road-book : 20 Juin 2010 (Hôtel de Bourgogne La Clayette)

Dates et heures des reconnaissances : 20 & 25 juin de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00

Vérification des documents (Hôtel de Bourgogne) et des voitures (Place Maréchal de Lattre de Tassigny) : 26 Juin 2010 à partir 7h 15 fin des contrôles à 11h 45

Heure de mise en place du parc de départ : 26 juin 2010 à partir de 7h30

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs (Maison du Canton) : 26 Juin 2010 à 12h 15

Publication des équipages admis au départ (Podium de départ) : 26 Juin 2010 à 13h 00

Départ de La Clayette de la 1^{ère} voiture : 26 Juin 2010 à 13h 30

Publication des résultats partiels : 26 Juin 2010

Arrivée à La Clayette de la 1^{ère} voiture : 26 Juin 2010 à 22h 11

Vérification finale : 27 Juin 2010

Publication des résultats du rallye (Podium de départ) : 27 Juin 2010 1h00 après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix Place Maréchal de Lattre de Tassigny: 27 Juin 2010 à 11h 00

Article 1P

Organisation

L'Association Sportive Automobile DUNOISE organise le 31^{ème} RALLYE REGIONAL DU BRIONNAIS en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA,
numéro : R 170 en date du : 25/03/10

Comité d'Organisation technique et administratif

ASA DUNOISE

Secrétariat du Rallye, 9 route de Charolles, 71800 LA CLAYETTE

Président: Michel DURIX

Membres: J.P. POINSONNET, J.M. GIRAUDON, L. BALIGAND, J. PETIT, D. RABIAN...

Téléphone : 04 77 23 54 42

Fax : 03 85 27 90 69

Permanence du Rallye : Maison du Canton 71800 LA CLAYETTE du 26 Juin 7h 00 au 27

1.1P Officiels.

Commissaires Sportifs :	Robert MORANGE (Président)	licence n° 1981
	François BELORGEY	licence n° 10527
	Michel SIVIGNON	licence n° 7769
Directeur de Course :	Elie MICHON	licence n° 4766
Directeur de Course Adjoint :	Jacques BERTRAND	licence n° 14532
	Gérard PLISSON	licence n° 12983
	Thierry BONNOT (Voiture tricolore)	licence n° 39196
	Serge FREVILLE (Voiture damier)	licence n° 26121
Directeur d'ES :	Gérard FINQUEL	licence n° 1913
	Jean Marc MAVIEL	licence n° 41665
Commissaires Techniques :	Jean Paul LEGRAND (Responsable)	licence n° 3935
	Daniel VINCEROT	licence n° 5563
	Christian ALLOIN	licence n° 13706
	Gérard JOUVHOMME	licence n° 51582
Juge de faits :	Daniel SEGUIN	licence n° 2477
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Max LOLLIA SAINT-ANGE	licence n° 150787

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

Comité Régional du
Sport Automobile
Bourgogne
Franche-Comté

Responsable parc fermé et regroupement :

Didier LAHIER

licence n°41666

Chargés des relations avec la presse :

Dominique RABIAN

licence n° 20036

Médecin Chef :

LMI Organisation

- 1.2P **Eligibilité**
Le 31^{ème} Rallye régional du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2010 et la coupe de France des rallyes 2010.
- 1.3P **Vérifications**
Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :
26 Juin 2010 de 7h 15 à 11h 45 HOTEL DE BOURGOGNE
Les vérifications techniques auront lieu le 26 Juin 2010 de 7h 30 à 12h 00 Place Maréchal de Lattre de Tassigny
Les vérifications finales seront effectuées au garage PICHARD La croix Bouthier à Varennes sous Dun. Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC
- Article 2P **Assurances**
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 3P **Concurrents et Pilotes**
- 3.1P **Demande d'Engagement – Inscriptions**
- 3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 14 Juin 2010.**
- 3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.**
- 3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :**
- avec la publicité facultative des organisateurs: 260 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 520 €
Les équipages (pilote + copilote) licenciés à l'ASA Dunoise seront remboursés de 25 € dans un délai de 2 mois après le rallye.
- 3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront encaissés à réception.**
- 3.3 P **Ordre de départ**
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 4P **Voitures et Equipements**
- 4.1.P **Voitures autorisées**
Conforme au règlement standard FFSA
- 4.3P **Assistance**
Conforme au règlement standard FFSA
L'assistance sera interdite sur les voies conformément aux indications du carnet d'itinéraire. 1 seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10 ml parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place). Des contrôles seront effectués par un juge de faits.
- 4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA
- Article 5P **Publicité**
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.
- Article 6P **Sites et Infrastructures**
- 6.1P **Description**
Le 31^{ème} Rallye du Brionnais représente un parcours de 138,50 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 2 épreuves spéciales à parcourir respectivement 3 fois d'une longueur totale de 39,9 km.
Les épreuves spéciales sont MATEQUIP (7,5 km) et MMA ASSURANCES (5,8 km)
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire».

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le 20, 25 Juin 2010 de 9h 00 à 12h00 et de 13h30 à 19h 00, le nombre de passages est limité à trois et des contrôles seront effectués.

Reconnaissances : Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre, Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation (Art 6.2.1 à 6.2.6) en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2^{ème} infraction.

Article 7P Déroulement du Rallye

7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : tenue habituelle
- Chef de poste : tenue habituelle

Article 8P Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9P Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10P Prix

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	260 € + coupe	130 € + coupe	50 € + coupe	260 € + coupe				
2 ^{ème}	155 € + coupe	85 € + coupe		Coupe	100 € + coupe	100 € + coupe	130 € + coupe	130 € + coupe
3 ^{ème}	70 € + coupe	70 € + coupe			Coupe	70 € + coupe	85 € + coupe	85 € + coupe
4 ^{ème}	Coupe	Coupe				Coupe	60 € + coupe	60 € + coupe
5 ^{ème}							40 € + coupe	40 € + coupe
6 ^{ème}								20 € + coupe

1^{ère} Equipage Féminin 1 Coupe (pilote et copilote)

La remise des prix se déroulera à La Clayette le 27 Juin 2010 à 11 heures Place Maréchal de Lattre de Tassigny.

Les primes scratches groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes confondus à la réglementation 2010 (6 groupes et 18 classes)

Les Classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7, 7K et 7S seront confondues pour la remise des prix.

Le groupe Z sera récompensé mais pas la classe 15.

Il est prévu une coupe pour les commissaires

TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES : 12545 €

Pour les Reconnaissances

**Hôtel Restaurant
de Bourgogne**

**9, route de Charolles – 71800 La Clayette
Tél. : 03 85 26 90 50 – Fax : 03 85 26 90 69**

Menu

**Spécial
Reco.
à 11 €**

**Café +
Croissant
1,80 €**